



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 2.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Affaire d'Italie, nouveau combat. — Nouvelles d'Espagne. — Décrets du gouvernement provisoire. — Nouvelles de Paris. — Nouvelles de la localité et des départements.

Lyon, le 19 avril 1848.

Le moment des élections générales approche; nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à s'y préparer. Une foule de listes de candidats circulent dans notre ville. Travailleurs de toutes les professions, rangez-vous sous la même bannière : qu'il n'y ait pas dissidence entre vous. Quelques corps d'état se sont retirés pour voter selon leur guise; ils ont eu tort. Nous espérons qu'égérés momentanément par quelques mauvais conseils, ils viendront se joindre à la majorité, qui seule peut faire loi. Il faut que toutes les corporations d'ouvriers se resserrent pour ne voter que comme un seul homme. Ouvriers, joignez-vous au club démocratique que vous avez institué; lui seul vous fera connaître les candidats qui méritent toutes vos sympathies et vos suffrages. Nommez des hommes dont la moralité et les principes soient purs, ils rehausseront par leur vote la dignité du mandat que vous leur aurez confié; de là jailliront sur vous tous les bienfaits que l'on peut attendre d'une sage république.

Affaires d'Italie

— Une correspondance publiée hier par plusieurs journaux de Lyon, annonçait qu'un corps de douze cents étudiants vénitiens, en route pour rejoindre l'armée de Charles Albert, avait été mis en pièces entre Monfello et Vicence par un corps d'Aurichiens au nombre de 6,000 hommes. Nous ne tarderons pas à avoir des détails plus précis sur cette affaire.

— Les nouvelles de Madrid sont du 10 avril. Les troupes sont toujours sur le qui-vive. Dans la soirée du 9, il y a encore eu une alerte; une sentinelle ayant fait feu sur un groupe qui n'avait pas répondu au qui-vive, l'alarme s'est répandue de proche en proche, et l'on n'entendait que coups de fusils de tous côtés.

On portait à plus de cent le nombre des personnes éloignées de Madrid dans les deux dernières journées, par mesure de sûreté publique.

— Les Français résidant à Madrid ont envoyé au Gouvernement provisoire une adresse dans laquelle ils témoignent leur vive sympathie à la République, et offrent de mettre à la disposition du Gouvernement une somme de 910 fr. à titre de don patriotique.

Actes officiels. — Décrets et arrêtés.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes en date du 15 avril, ont été nommés membres d'une commission d'enquête sur la durée des études dans les lycées et autres établissements d'instruction publique : MM. Bonillard, doyen de la faculté de médecine de Paris; Rayer, membre de l'académie des sciences; Falret, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.

Secrétaires de la même commission : MM. Augé, ex-maitre d'études au lycée Corneille; Latour, ex secrétaire-général du congrès médical.

— L'impôt du sel, à partir du 1^{er} janvier 1849, sera aboli.

A la même époque, la prohibition d'entrée du sel étranger est également abolie.

Le droit d'entrée sur les sels étrangers sera de 25 c. par 100 k. à leur importation par terre; de 50 c. à leur importation par mer sous pavillon français, et de 2 fr. sous pavillon étranger.

Le ministre des finances, dans l'exposé des motifs de ce décret, expose que c'est en faveur des pauvres que cet immense sacrifice de l'Etat sera fait; que, pour atteindre le but qu'on se propose, il faut détruire les coalitions qui se sont formées dans une vingtaine de départements du Midi, pour maintenir le prix à un taux exorbitant, et que c'est pour arriver à ce résultat que les sels étrangers seront admis à l'importation moyennant un faible droit.

— Un décret du 15 de ce mois arrête que les bois et forêts qui dépendaient du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe seront régis et administrés par l'administration des forêts. Les produits de ces propriétés devront être distinctement classés dans les comptes des agents de l'Etat.

Bulletin parisien.

Le *National* reproduit aujourd'hui l'article suivant de la *Commune de Paris*:

Il s'est passé hier au club de la Révolution un fait de la plus haute gravité. Le club s'étant constitué en famille, un membre a donné lecture d'une note prise à la préfecture de police. Cette note désignait sous le n° 4000 Victor Bouton, ex-employé à la librairie Pagnerre.

Mandé à la barre et sommé de déposer sa carte d'entrée, Victor Bouton a obéi en faisant entendre ces paroles notables: « Je n'accepte pas votre juridiction. »

Un tonnerre d'imprécations a déterminé sa fuite. Aujourd'hui, un individu se disant Victor Bouton s'est présenté dans les bureaux de la *Commune de Paris* et a fait entendre la menace de se venger sur le citoyen Cormenin, si l'exécution ordonnée par le club de la Révolution était publiée.

Nous donnons cet avis dans l'intérêt de la morale publique.

— On lit dans un journal de Douai, à la date du 14:

« On nous assure que le citoyen Delescluze, l'audacieux proconsul qui vient encore d'abuser de ses pouvoirs illimités à Lille, compte venir assister dimanche à la plantation de l'arbre de la liberté. Nous croyons être l'organe de toute notre population en disant que M. Delescluze, s'il persistait dans son projet, recevrait un affront dans notre ville. A Douai, tous les citoyens sont pour l'ordre et la liberté, mais tous repoussent la dictature et les dictateurs. »

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

L'armée des Alpes vient d'être renforcée de 15,000 hommes, qui formeront trois nouvelles brigades d'infanterie et une de cavalerie.

Chacune des trois divisions d'infanterie se trouvera donc ainsi composée de trois brigades, et la division de cavalerie de quatre brigades.

Le général de division Oudinot, qui commande cette armée en chef, conservera cependant le commandement spécial de la cavalerie.

Paris, 16 avril.

Depuis le matin tout Paris est en émoi.

A midi, le rappel a battu dans tous les arrondissements, et deux bataillons par légion ont été mis sur pied.

Les gardes nationaux appelés se sont rendus au grand complet sur le terrain assigné à chaque compagnie; ouvriers et bourgeois, habillés ou non habillés, armés ceux-ci de fusils de guerre, ceux-là de fusils de chasse. Nous avons compté des compagnies de 12 à 1,500 hommes.

Paris, inquiété par ces démonstrations, écoutait les mille bruits qui couraient.

Suivant les uns, il s'agissait d'enlever MM. Lamartine et Garier-Pagès, qu'on devait remplacer par deux chefs de club très connus.

Suivant les autres, on voulait faire une nouvelle édition de la démonstration du 17 mars au profit de MM. Blanqui, Cabet, Louis Blanc, etc.

Voici ce que nous avons vu par nos yeux : une colonne de plusieurs milliers d'ouvriers, tambour en tête, et traînant à bras une charrette escortée par douze d'entre eux armés de fusils; sont partis des Champs-Élysées vers une heure et se sont dirigés vers l'Hôtel de-Ville. Ils venaient de procéder à la nomination de plusieurs d'entre eux qui doivent figurer comme officiers d'état major dans la garde nationale. De leurs longues files s'élevaient des bannières tricolores sur lesquelles il était écrit: « Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; organisation véritable du travail. »

Dans ces groupes, qui n'étaient point armés et qui marchaient en bon ordre, on disait: Nous ne sommes pas avec *Blanqui*; nous n'avons rien de commun avec lui.

Arrivés à la hauteur du pont d'Arcole, ces hommes se sont arrêtés. La place était couverte de gardes nationaux en armes.

Ils ont demandé que leurs délégués fussent admis auprès du gouvernement provisoire; ils répétaient à diverses reprises qu'ils ne s'étaient réunis que pour nommer parmi eux des officiers d'état major, et qu'ils venaient présenter les élus à l'Hôtel-de-Ville.

Il était quatre heures quand ces délégués ont été admis auprès du gouvernement provisoire.

Tout fait présager que la journée sera tranquille. Si de mauvaises intentions ont existé quelque part, l'attitude et le nombre des gardes nationaux présents ont dû les comprimer promptement.

La charrette que l'on traînait en avant de la foule était remplie du produit d'une collecte faite à l'Hippodrome, où l'élection des ouvriers-officiers d'état-major avait eu lieu.

— Nous recevons ce matin une lettre de Paris où sont relatés, à peu de différence près, les faits contenus dans la correspondance qui précède; nous n'en extrayons donc que le P. S.

« P. S. Je rouvre ma lettre avant de la remettre à celui qui doit vous la porter. Les corporations d'ouvriers se retirent dans leurs quartiers, au cri de: *A bas les communistes!* Ce cri est répété par la garde nationale qui se retire également dans ses foyers, la population parisienne étant bien persuadée que la journée se terminera sans encombre. »

— Quand la journée n'aurait eu d'autre résultat que celui de permettre à la garde nationale de se montrer, on pourrait dire qu'elle a été bonne.

— On porte à 8 à 10,000 le nombre des ouvriers qui ont pris part à la démonstration, et qui, tous protestaient contre le communisme.

Il y avait sur pied environ 120,000 hommes de garde nationale.

— Dans la nuit, à ce qu'il paraît, il y a eu des alertes dans quelques casernes; et hier, dès midi, la garde nationale mobile avait été consignée.

— Hier, les bureaux du *National* ont reçu de nombreuses visites d'amis, qui venaient offrir leurs services pour le cas d'une attaque contre la personne des rédacteurs et les presses du journal.

— A la suite des troubles graves qui viennent d'éclater à Troyes, MM. Etienne Arago et Portalis, procureur général, ont été envoyés en cette ville.

On lit dans l'*Union*:

« Un bruit se répand que l'on confectionne en ce moment, dans les faubourgs de Paris, des drapeaux tricolores, sur le blanc desquels est placé l'ancien écusson de France aux trois fleurs de lys. Nous ignorons quelle prétendue démonstration on veut essayer de faire avec ce drapeau; mais si ce bruit est vrai, nous le signalons, afin

que la responsabilité retombe sur ceux qui l'auraient réellement encourue. »

— L'ordre vient d'être envoyé au 15^e de ligne, en garnison à Metz, de se rendre à l'armée des Alpes.

Le télégraphe a également transmis au 13^e d'artillerie, qui tient garnison dans cette place, l'ordre d'organiser pour la guerre une batterie à cheval. Aussitôt que cette batterie sera prête, on en informera par le télégraphe le ministre de la guerre, qui lui assignera sa destination.

Quatre compagnies du 1^{er} régiment du génie viennent d'être mises sur le pied de guerre.

— Le 10^e chasseurs est dirigé sur Moulin, et non sur Vienne, comme on le supposait. On dit que pour punir ce régiment de son indiscipline et faire un exemple, il ne pourra être envoyé à l'ennemi qu'après dix années, et qu'il sera considéré comme le dernier de l'armée. On ajoute que dix sous-officiers ont été révoqués.

On lit dans un journal :

Deux officiers de la garde nationale dont nous avons annoncé hier l'arrestation, ont été remis en liberté quelques heures après.

Nous applaudissons à ce dernier acte de justice. Mais nous profiterons de cette occasion pour déclarer à l'autorité locale que, hormis un cas matériel de flagrant délit, elle agira sagement en s'abstenant désormais de tout acte attentatoire à la liberté des citoyens; qu'elle fera bien de se tenir en garde contre les délations d'agents crédules ou aveugles; car le renouvellement de ces atteintes à la liberté individuelle, dans les circonstances actuelles surtout, pourrait être considéré comme une mesure d'intimidation, et amener de graves conséquences.

Nous sommes profondément convaincus que personne ici ne conspire contre la République, ni même ne songe à conspirer contre elle. Seulement chacun veut, et à bon droit, jouir de la liberté de langage, de vote, et de manifestation que la République a proclamée.

Y porter atteinte, ce serait de la part des autorités une étrange contradiction, et, qui pis est, une grande imprudence.

Nous ne partageons par entièrement l'opinion émise par cette feuille, à l'égard des ennemis de la République; il est certain qu'il est injuste; mais elle triomphera.

— Hier, notre ville a été émue par une foudroyante déclaration du Club central, contre la liste de candidats proposés à l'armée par le comité qui siège à la préfecture.

Cette protestation affichée dans les quartiers les plus populeux de notre ville a, comme on le pense bien, excité une vive fermentation.

Vers deux heures environ, un individu a été vu arrachant un de ces placards sur le quai. Interpellé par plusieurs passants, il s'est récrié vivement, en soutenant que cette manifestation était une provocation à la guerre civile.

Mais harcelé de plus en plus, il a pris la fuite, et s'est réfugié dans la rue des Célestins et de-là dans les bureaux du *Censeur*. Il y a été suivi par la foule qui a envahi les bureaux de ce journal, l'en a arraché de vive force, et l'a conduit au corps-de-garde situé sur le quai, non sans quel que danger pour sa personne, à raison de l'irritation du peuple. De-là il a été emmené à l'Hôtel de Ville où il a été, dit-on, mis en liberté.

Sans entrer dans le fond de la querelle nous regrettons le caractère qu'elle a pris et l'espèce de violation de domicile qui en a été la suite.

Dans la soirée deux autres individus porteurs de pistolets dont ils ont menacé de faire usage, ont été arrêtés dans le même quartier, pratiquant la même opération.

— Une députation d'habitants de nos campagnes, commune de Chaponost, est venue hier matin, drapeau déployé, tambour battant, faire une manifestation auprès du commissaire du gouvernement pour obtenir de lui la sanction de l'administration municipale qu'ils se sont donnée.

Voici les faits qui ont donné lieu à cette manifestation. Le maire de cette commune avait été révoqué, il y a quelques semaines, et une nouvelle administration avait été imposée à la commune sans la consulter, par la commission qui siège à la préfecture.

Cette nouvelle administration a eu la délicatesse, rare par le temps qui court, de ne pas vouloir entrer en fonctions sans l'assentiment préalable des habitants. Un scrutin a donc eu lieu pour appeler ces derniers à se prononcer entre l'ancienne et la nouvelle mairie. La première a obtenu 165 voix, et la seconde, 15.

C'est ce résultat que la députation de la commune de Chaponost est venue apporter au commissaire du gouvernement, et pour lequel elle a demandé la sanction de l'autorité provisoire. Nous ignorons le résultat de cette démarche.

— Une manifestation toute semblable a eu lieu, il y a quelques jours, de la part des habitants de la commune de Vourles. Cette démarche, très-honorable pour ceux qui s'y sont livrés, a été couronnée d'un plein succès.

— Hier, deux ou trois cents soldats de divers corps, mêlés à des ouvriers, ont fait une démonstration à la préfecture dans le but, nous assure-t-on, de demander le renvoi de leur colonel.

— Un incendie a éclaté cette nuit dans la pharmacie de la place des Jacobins, où se voyaient dans une conserve une famille assez nombreuse de vipères. On a dû briser la

devanture pour pénétrer dans l'intérieur où des secours habilement dirigés ont neutralisé les progrès du feu.

— On sait que M. Jules Séguin attaché au gouvernement provisoire à Lyon, s'était rendu à Chambéry à l'effet d'obtenir le prompt élargissement de tous les prisonniers ainsi que des chefs.

Il en a été immédiatement référé au roi. On assure qu'hier les détenus sans exception devaient être mis en liberté.

La garde nationale tout entière favorise de ses vœux leur immédiate libération.

Elle a dû se présenter en masse auprès de M. de Mogny, le nouveau gouverneur, pour hâter cet heureux résultat.

— Hier plainte vient d'être portée au parquet contre le gérant de la *Gazette de Lyon*, pour insertion, dans une de ces précédentes feuilles, d'un fait grave et qui est heureusement démenti.

Ce journal a prétendu que M. Peyssard, l'un des chefs de l'expédition savoyenne, avait manifesté le désir de poignarder sa mère à son arrivée à Chambéry. Tous ceux qui connaissent ce jeune homme se sont récriés contre cette calomnie.

— Dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, une scène déplorable s'est passée dans la rue des Remparts à Villefranche.

Le tisserand Berthelier avait chez lui un de ses parents; ils s'amusaient à boire. Le propriétaire de la maison (le sieur Dury, ancien gendarme) ayant entendu du bruit, se leva, descendit chez son locataire; et lui dit: tu as bien de l'argent pour boire, mais tu n'en as pas pour me payer mon loyer. — Et il le frappa immédiatement de cinq coups de couteau, dont l'un porta au bas-ventre, et les autres sur les bras. Le meurtrier a été arrêté, le lendemain à 6 heures du matin.

Tel est le récit qui nous a été fait, sans que nous puissions en garantir tous les détails; mais, ce qui est certain, c'est que le malheureux, objet de ces violences, est mort ce surlendemain.

— Hier soir, à 4 heures, a eu lieu la plantation d'un arbre de la liberté, sur la place Forez. C'était une fête toute-à-fait imposante. Plusieurs discours ont été prononcés. M. Barrielle a chanté la *Marseillaise*. Les *Voraces* ont à leur tour entonné le *Chant du départ*.

DÉPARTEMENTS.

DRÔME. — Le *Courrier de la Drôme* raconte ainsi les événements dont Valence vient d'être le théâtre à propos de l'arrestation du citoyen Napoléon Chancel, commissaire du gouvernement dans cette ville.

Mercredi, dans l'après-midi, la nouvelle s'est répandue dans la ville que le citoyen Napoléon Chancel venait de descendre à la préfecture, porteur de sa commission de commissaire du gouvernement.

Cette nouvelle qui était vraie a produit une profonde sensation. Un sentiment unanime de répulsion s'est manifesté de toute part, un attroupement considérable s'est subitement formé sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour se porter à la préfecture et protester. Les citoyens les plus honorables s'associaient à cette manifestation et venaient grossir le cortège.

On criait de toute part qu'une pareille nomination était une insulte au département. Les souvenirs les plus fâcheux, à tort ou à raison, étaient invoqués contre le nom du citoyen Chancel. Pour tous sa présence dans nos murs, et surtout son élévation au pouvoir, étaient un épouvantail.

Pendant que cette explosion de la répulsion publique se manifestait sur les places et dans les rues, une scène imposante se passait à la préfecture. Le citoyen Fournery avait appelé auprès de lui les membres du bureau du club central et du club des travailleurs et les avait mis en présence du citoyen Chancel.

Tous les moyens de persuasion ont été employés pour le convaincre que son avènement comme commissaire dans notre département était impossible. On l'a supplié de céder devant la manifestation dont il était l'objet, et c'est alors qu'a été arrêté, de son consentement, la résolution qui a été transmise par dépêche télégraphique au ministre de l'intérieur.

Cette résolution portait que le citoyen Chancel suspendrait provisoirement ses pouvoirs jusqu'à l'arrivée des citoyens Froussard et Baune, commissaires généraux.

La nouvelle de ce résultat, immédiatement proclamée et affichée, dans la ville, y a calmé les esprits. On espérait que, fidèle à sa parole, le citoyen Chancel attendrait pacifiquement l'arrivée des deux commissaires généraux dont il avait en quelque sorte accepté l'arbitrage.

Malheureusement il n'en a point été ainsi. Livré à ses propres inspirations ou à des conseils perfides, il a passé la nuit à se surexciter et à préparer peut-être les éléments de désordre qui devaient éclater le lendemain et le surlendemain.

Son premier acte, au réveil de la cité, a été de faire placarder sur les murs une proclamation au peuple qui n'a plus laissé aucun doute sur ses intentions.

Dès ce moment le citoyen Fournery a dû prendre la résolution de ne plus communiquer officiellement avec lui. L'entrée de la préfecture lui a été interdite.

La journée de jeudi s'est passée au milieu d'une grande agitation: on attendait avec impatience l'arrivée du citoyen Froussard. Vers le soir, des groupes nombreux se sont formés sur divers points de la ville et principalement sur la place Napoléon. Quelques-uns de ces groupes prenant une attitude menaçante, et peu s'en est fallu que l'autorité ne donnât l'ordre de faire battre le rappel. A 9 ou 10 heures, un individu portant un drapeau est venu sur la place rallier autour de lui une trentaine d'ouvriers qu'on a vu défilier ensuite par la rue Neuve en chantant la *Marseillaise*. Les cris de *Vive Chancel* se sont fait entendre, mais ce commencement d'émeute n'a eu aucun écho, et les perturbateurs sont restés dans leur isolement.

Le reste de la nuit s'est passé sans autre trouble.

Le lendemain vendredi le bruit s'est répandu que le citoyen Froussard venait d'arriver. On a appris bientôt que le conseil municipal tout entier, ayant à la tête le citoyen Ferlay, maire de la ville, s'était présenté près de lui pour lui lire une adresse délibérée en conseil, dans laquelle était exprimé le sentiment de répulsion publique contre la nomination du citoyen Chancel.

Le citoyen Froussard a répondu qu'il approuvait la manifestation qui était faite par les organes de la cité et qu'il comprenait que la présence du citoyen Chancel était impossible dans le département, moralement et politiquement, ajoutant qu'il ne s'expliquait sa nomination que comme une surprise ou une erreur.

Le citoyen Froussard a dit, en terminant, que tous les moyens de persuasion seraient tentés auprès du citoyen Chancel, pour l'engager à quitter volontairement la ville et même le département, et qu'en cas de refus, il y serait contraint au besoin par la force.

Cette résolution a été bientôt connue de toute la ville. Dès ce moment les esprits ont été dans la plus grande anxiété, car on savait déjà que le citoyen Chancel avait déclaré qu'il ne partirait pas et toutes ces allures trahissaient ouvertement ses intentions.

Dans l'après-midi, on l'a vu circuler au Cagnard et faire un appel aux ouvriers travaillant sur les remparts. Des cris *Vive Chancel*! oui, nous vous soutiendrons! se sont fait entendre. Il n'était plus possible surtout de douter des désordres qui allaient se produire en voyant les auxiliaires qui se présentaient pour soutenir sa cause. L'un d'eux, qui haranguait en sa faveur, était un condamné libéré, redouté dans tout Valence pour sa force et son audace.

C'est dans ce moment que le citoyen Chancel s'est approché une dernière fois des ouvriers et les a fait descendre du haut des remparts pour leur annoncer qu'il allait être arrêté à six heures, qu'il comptait sur eux pour le défendre.

Où! nous sommes là, soyez tranquille, nous vous défendrons! *Vive Chancel*! tels sont les cris qui ont répondu à cet appel.

Un quart-d'heure après, le rappel et la générale ont battu dans tous les quartiers de la ville. La garde nationale entière s'est rendue à son poste, manifestant hautement l'intention d'en finir par une répression énergique.

Sur ces entrefaites, Chancel s'était retiré dans le restaurant du jardin Paulin, situé sur le territoire de la commune du Bourg. Une population considérable stationnait sur la route et aux environs du restaurant.

Plusieurs heures d'attente se sont passées sans qu'aucune invasion n'eût été faite en ville. On savait cependant que des ordres d'arrestation étaient lancés contre le citoyen Chancel et devaient être exécutés par la gendarmerie appuyée par la garde nationale.

A neuf heures, un attroupement considérable est entré par un des portes de la ville et s'est porté aux abords de la préfecture en criant: *Vive Chancel*!

A cet instant, la force publique s'est énergiquement déployée; la gendarmerie et l'artillerie à cheval ont débarrassé le terrain dans tous les sens. Les sommations se sont fait entendre, et la foule a été repoussée de toute part. D'un autre côté des colonnes de la garde nationale ont été envoyées au pas de course dans toutes les directions jusqu'à l'extrémité des aubourgs.

Des charges de cavalerie ont complètement évacuées les places et le Cagnard. Il était près de minuit. On n'entendait plus que la marche des colonnes faisant patrouille, le galop des chevaux et les sommations répétées de distance en distance. Toutes les portes et fenêtres étaient fermées.

On a profité alors de ce moment pour se rendre, gendarmerie et cavalerie en tête, au restaurant Paulin, dont toutes les avenues ont été cernées. Un détachement de gendarmerie et de garde nationale y a pénétré.

Une demi-heure après, le citoyen Chancel était ramené prisonnier. La colonne, protégée en avant et en arrière par la cavalerie, a ouvert ses rangs et le citoyen Chancel, qui s'était fait placer sur une civière, a été ainsi porté à bras jusqu'à la prison au milieu du plus profond silence.

A trois heures de la nuit, il a été extrait de la prison et placé dans une chaise de poste pour être conduit à Grenoble, ainsi que nous l'avons dit.

Ce matin toute la ville s'est trouvée dans le plus grand calme. On applaudit généralement à l'énergie que nos commissaires ont déployée dans cette circonstance, dans l'intérêt de la tranquillité publique que la présence d'un seul homme, reponssé par la grande majorité de ses concitoyens, avait déjà si gravement compromise.

DORDOGNE. — On écrit de Nontron.

Nous lisons dans le *Périgord* :

« Un fait très-significatif vient de se passer à Nontron.

« M. Charles Monagut, commissaire du gouvernement, assistait à un banquet que lui offraient les Nontronnais.

« A la fin du repas, M. le commissaire du gouvernement a porté un toast à *Ledru-Rollin*. L'assemblée entière a répondu par le cri de *Vive Lamartine*. »

— On lit dans le *Républicain de Vaucluse* :

Le bateau à vapeur le *Talbot*, arrivé hier matin à Avignon au quai du Rhône, avec un chargement de 2,016 fusils contenus en 84 caisses, à destination de Valence, a été arrêté par un rassemblement considérable qui a débarqué les caisses de vive force. Cet événement a appelé sur les lieux le commissaire du gouvernement, accompagné du secrétaire général de la préfecture, et le capitaine de gendarmerie avec les brigades d'Avignon. La garde nationale n'arrivant pas, et les troupes de la garnison se trouvant en ce moment à l'exercice au Champs-de-Mars, il a été reconnu par le commissaire du gouvernement que toutes les caisses étaient débarquées et entièrement au pouvoir du peuple, et que, vu les circonstances, il était impossible de s'opposer, avec d'aussi faibles forces, au vœu de la population, qui réclamait avec énergie la distribution de ces armes.

En conséquence, afin d'éviter toute lutte entre le peuple et la force armée, le citoyen commissaire, désirant éviter que ces armes fussent prises de forces, a promis qu'elles seraient retenues et réparées à la garde nationale, qui en manquait.

Immédiatement il a été pris des voitures, et ces caisses d'armes ont été transportées à la préfecture, escortées par la gendarmerie.

Le rassemblement s'est ensuite retiré sans commettre le moindre désordre, et toute la ville est restée tranquille à la suite de l'événement.

Hier dans la journée, l'armement de la garde nationale d'Avignon a été complété.

Le Propriétaire, GILLOT